



**PRÉFÈTE
DE L'HÉRAULT**

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 30 décembre 2025

Suspension provisoire de récolte et de commercialisation concernant les huîtres, les moules et les palourdes en provenance de l'étang de Thau

A la suite de plusieurs cas de toxi-infections alimentaires collectives liés à la consommation d'huîtres issues de l'étang de Thau, et en raison d'un lien épidémiologique, dû à la présence de norovirus, entre ces cas groupés et la consommation des coquillages, la Préfète de l'Hérault a décidé de suspendre temporairement **la récolte et la commercialisation des coquillages (huîtres, moules et palourdes) en provenance de ce secteur**.

Les coquillages filtreurs peuvent être contaminés par ce virus lorsque celui-ci est présent dans leur milieu de vie. Il est fort probable que les épisodes pluvieux particulièrement intenses survenus en décembre aient entraîné la contamination du milieu.

Si la date du 22 décembre avait été initialement identifiée et indiquée dans l'arrêté préfectoral pris ce jour, les derniers résultats d'analyse de cet après-midi nous indiquent qu'il convient désormais de retenir le 19 décembre pour appliquer l'ensemble de ces mesures de restriction.

Les coquillages récoltés **antérieurement à la date du 19 décembre 2025**, ou provenant d'autres zones de production, **ne sont donc pas soumis à cette mesure de restriction**.

Recommandations

Il est demandé aux personnes qui détiendraient ces produits de ne pas les consommer et de les rapporter au point de vente. En cas de doute, il convient de se renseigner auprès de son détaillant habituel pour savoir si le produit acheté est concerné par l'alerte.

Le norovirus est la cause la plus courante des gastro-entérites aiguës. Les toxi-infections alimentaires causées par ce virus se traduisent par des symptômes gastro-intestinaux dans les 6 à 48 heures suivant la consommation. En cas de symptômes de gastro-entérite, en particulier chez les personnes fragiles, il est recommandé de consulter un médecin et de renforcer la vigilance comme le lavage des mains.

Cette mesure temporaire sera levée dès lors que les conditions de sécurité sanitaire seront réunies pour une réouverture des zones de production.

Préfecture de l'Hérault
Place des Martyrs de la Résistance
34062 MONTPELLIER Cedex 2

Modalités d'accueil du public : www.hérault.gouv.fr
@Prefet34